

Conseil d'Administration du Lundi 03 Juillet 2023

Délibération n°CA-2023-23

NATURE : AFFAIRES PÉDAGOGIQUES / PARTENARIATS

Objet : Convention de double-diplôme dans le domaine des études européennes et internationales (parcours Gouvernance européenne) avec l'Università degli Studi di Padova ("UNIPD") - Italie.

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L718-16, L612-5 et suivants, L613-1 et suivants, D613-17 et suivants, D612-33 et suivants, D613-1 et suivants et D741-10,

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'universités et établissements,

Vu le décret n°2019-1123 du 31 octobre 2019 portant création de l'Université Grenoble Alpes et approbation de ses statuts ;

Vu l'arrêté du 16 juillet 2018 relatif à l'attribution du grade de master aux titulaires du diplôme de fin d'études des instituts d'études politiques d'Aix-en-Provence, Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Rennes, Saint-Germain-en-Laye, Strasbourg et Toulouse

Vu la circulaire n°2014-0018 du 23 octobre 2014 du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (NOR : MENS1419139C - DGESIP A1-3) relative aux modalités d'élaboration et de délivrance des diplômes nationaux et de certains diplômes d'État par les établissements d'enseignement supérieur relevant du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche,

Vu le règlement des études et des examens 2020-2021, adopté par délibération n°CA-2020-35 du conseil d'administration du 29 septembre 2020,

Vu la délibération n°CA-02-2020 du conseil d'administration du 21 février 2020 relative à la détermination des contrats et délégations de pouvoirs à la directrice,

Vu le règlement intérieur de l'IEP de Grenoble modifié, adopté par délibération n°CA-2018-06 du conseil d'administration du 13 mars 2018,

Vu la délibération n°CA-2020-32 relative aux modalités de délibération à distance du conseil d'administration de l'IEP de Grenoble, adoptée par le conseil d'administration lors de sa séance du 29 septembre 2020,

Cette convention s'inscrit à la fois dans la stratégie de rayonnement international de l'IEPG et dans la stratégie du parcours Gouvernance européenne d'avoir des programmes de double-diplômes avec des universités se trouvant dans les aires linguistiques des langues enseignées à l'IEPG.

Le double diplôme en études européennes et internationales durera deux ans avec la première année à l'UNIPD (60 ECTS) et la deuxième année à l'IEPG (60 ECTS).

L'objectif principal du programme est de former des étudiants dans le domaine de la politique européenne et mondiale, de l'administration et de la communication, de leur permettre d'acquérir des connaissances, des compétences, des méthodes et des outils pour comprendre les processus politiques, sociaux et culturels, et pour développer et gérer des projets aux niveaux européen et international. En outre, le programme vise à améliorer la capacité des étudiants à étudier, travailler et vivre dans des environnements multiculturels.

À l'issue du programme de deux ans, les étudiants obtiennent les diplômes suivants :

- En Italie : Laurea Magistrale (Master) en études européennes et mondiales, Classe LM-90, D.M. 16/03/2007.
- En France : Diplôme de l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble (Parcours Gouvernance européenne).

Le plan d'études commun pour les étudiants des deux établissements est défini à l'annexe I.

Les droits d'inscription à ce programme ainsi que leur périodicité sont détaillés à l'article 10 de la convention : les étudiants issus de la troisième année de Sciences Po Grenoble-UGA s'acquittent des droits d'inscription dans leur établissement tels que prévus par la délibération sur la tarification modulée et ses annexes. Les étudiants de l'Université partenaire s'acquittent des droits d'inscription au sein de leur université.

Par conséquent, il est proposé au conseil d'administration de décider d'autoriser la directrice à signer l'avenant à la convention de double diplôme entre Sciences Po Grenoble et l'Università degli Studi di Padova ("UNIPD") - Italie.

Annexe : projet de Convention de double diplôme entre Sciences Po Grenoble et l'Università degli Studi di Padova ("UNIPD") - Italie.

Le président fait procéder au vote.

Résultat du vote :	
Nombre de présents :	10
Nombre de procurations :	11
Votes « Pour » :	21
Votes « Contre » :	00
Abstentions :	00

Décision du Conseil d'administration :

La directrice est autorisée à signer la convention de double diplôme entre Sciences Po Grenoble et l'Università degli Studi di Padova ("UNIPD") - Italie.

Jean-Luc Névache
Président du Conseil d'administration

